

**Nombre de membres en****exercice :**

7

**Séance du 16/01/2026**

seize janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée le 09/01/2026, s'est réunie sous la présidence de François ABBOU

**Présents :**

6

**Sont présents :** François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Pierre HENON, Thierry PONSIN, Éric REIGNIER

**Votants :**

6

**Représentés :****Excusés :****Absent :** Nicolas GEOFFRAY**Secrétaire de séance:** Bernard BORDARIER**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2025,
- Demande de subvention au titre de la DETR 2026,
- Vote du taux de Taxe Local d'Équipement,
- Vote des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026,
- Questions diverses.

Monsieur le maire propose de retirer à l'ordre du jour "le vote du taux de la Taxe Locale d'Équipement" et de rajouter "cession d'une portion du chemin rural désaffecté au profit de la SCI Finiels".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter à l'ordre du jour la délibération "cession d'une portion du chemin rural désaffecté au profit de la SCI Finiels" et de retirer le point "vote du taux de Taxe Locale d'Équipement".

Le conseil municipal adopte à l'**unanimité** le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2025.

**Demande de subvention au titre de la DETR 2026 (N° DE\_2026\_001)**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu de réaliser des travaux de sécurisation de la voirie communales et de réfection éboulement du mur route du Mas. Les travaux ont été chiffrés comme suit :

- Réfection éboulement route du mas	17 231,58 € H.T.
- Route du Serre	9 596,00 € H.T.
- Route du Mas	27 690,00 € H.T.
- Route de Valescure	5 704,00 € H.T.
- Chemin de la Clède	4 170,00 € H.T.
<b>Montant Total H.T.</b>	<b>64 391,58 € H.T.</b>

Monsieur le maire rappelle qu'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Territorial a été effectué en 2025, et sera présenté au conseil Départemental début 2026.

Une demande de subvention peut être demandée au titre de la DETR.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Département Contrat Territorial	9 175,40 €
Subvention État DETR 30 %	19 317,47 €
Fonds propre de la commune	35 898,71 €
<b>Total</b>	<b>64 391,58 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation des travaux,
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document afférent à cette délibération.

### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 (N° DE\_2026\_002)**

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et d'urgences, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Chapitre des dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement votées pour l'exercice 2025	25 % des dépenses votées en investissement au BP 2026
<b>Chapitre 20</b> (Immobilisations incorporelles)	800,00 €	200,00 €
<b>Chapitre 21</b> (immobilisations corporelles)	116 725,36 €	29 181,34 €
<b>TOTAUX</b>	<b>118 325,36 €</b>	<b>29 381,34 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

### **Cession d'une portion du chemin rural désaffecté au profit de la SCI Finiels (N° DE\_2026\_003)**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2025\_016 donnant un avis favorable pour engager la procédure de déclassement du chemin rural passant sur la propriété de la SCI FINIELS, d'une superficie de 3 A et 51 CA.

Mme LAFFON (*SCI Finiels*), domiciliée à 393, Route du Serre, a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une portion de ce chemin rural désaffecté.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, :**

- De céder à la SCI FINIELS, Mme LAFFON, la portion du chemin rural désaffecté cadastrée section A2, n° DP1, d'une superficie de 3,52 Ares.
- De préciser que cette cession interviendra après enquête publique et purge du droit de priorité des

riverains.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.
- De dire que les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

### Questions diverses

- Le maire a relancé le conseiller départemental concernant les travaux sur la route départementale D319 car nous attendons toujours les travaux à réaliser par le département : réparation d'un affaissement aménagement du virage dangereux reprise des buses...
- La société Malinowski doit intervenir prochainement pour dégager le chemin du captage.
- Concernant le photocopieur, compte-tenu des informations recueillies sur les sociétés et de leurs différentes propositions il est décidé de retenir la société Symbiose qui est implantée dans de nombreuses communes voisines et à la communauté de communes et qui nous propose une solution de sauvegarde en sus.

La séance est levée à 18 h 45.

## LISTE RÉCAPITULATIVE

NUMERO	OBJET
DE_2026_001	Demande de subvention au titre de la DETR 2026
DE_2026_002	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
DE_2026_003	Cession d'une portion du chemin rural désaffecté au profit de la SCI Finiels

**François ABBOU**



**Nicolas GEOFFRAY**

**Bernard BORDARIER**



**Pierre HENON**



**Pierre DELEUZE**



**Thierry PONSIN**

**Eric REIGNIER**



